



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/870
S/1999/309
23 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 64 de l'ordre du jour
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE :
PRÉVENTION DE LA DÉSINTÉGRATION DES ÉTATS
PAR LA VIOLENCE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 23 mars 1999, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration que le Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus a rendue publique le 20 mars 1999 sur la situation au Kosovo (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Alexandre SYCHOV

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la
République du Bélarus sur la situation au Kosovo, rendue
publique le 20 mars 1999

La République du Bélarus déplore que les négociations qui se sont déroulées en France entre les représentants des autorités yougoslaves officielles et les Albanais du Kosovo n'aient débouché sur aucun règlement constructif et acceptable par les deux parties. La partie bélarussienne est gravement préoccupée par le fait que le processus de paix n'a donné aucun résultat tangible et que la poursuite des actions terroristes rend la situation de plus en plus instable.

Face à une situation aussi défavorable, nous considérons que le diktat appliqué aux parties au conflit reconnues par la communauté internationale va tout à fait à l'encontre du but recherché. À l'heure actuelle, il n'existe aucun motif de menacer de recourir à la force militaire contre la République fédérale de Yougoslavie, qui défend sa souveraineté et son intégrité territoriale et a montré à maintes reprises à la communauté internationale sa volonté politique de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Ce recours à la force risque de compliquer encore davantage la recherche des moyens de régler le conflit et d'entraîner une aggravation de la crise, ce qui aurait des conséquences imprévisibles.

La partie bélarussienne appuie les travaux du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie, qui a joué un rôle déterminant dans l'instauration d'un dialogue entre les parties au conflit, et approuve les efforts des États qui ont offert leur médiation en vue de régler le problème du Kosovo par des moyens politiques. La République du Bélarus rend tout particulièrement hommage à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour les mesures qu'elles ont prises en ce sens et préconise de poursuivre l'action entreprise conjointement au niveau international pour faire avancer le processus de paix dans la région. Nous formulons l'espoir de voir reprendre dans les plus brefs délais la Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo.

La République du Bélarus réaffirme sa position à l'égard d'un règlement du conflit au Kosovo, règlement qui doit être fondé sur le respect inconditionnel de la souveraineté de la Yougoslavie et de son intégrité territoriale et sur le non-recours à la force. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'en respectant scrupuleusement ces principes que l'on pourra garantir une paix solide et durable au Kosovo. On y contribuera également en rétablissant au plus vite la République fédérale de Yougoslavie dans sa qualité de membre à part entière de la famille des États européens.
